

Réunion C.S.E du 16/12/2025

ANNEE 2025	MOIS	Nb de MOTEURS
MOTEURS DELIBERES en	NOVEMBRE	3114
(Prévisionnel) MOTEURS en	DECEMBRE	3099
PREVISIONS (demandes clients)	JANVIER 2026	2201
MOTEURS PREVUS EN 2025		34643

CADENCES MONTAGE :

- Main line : 122 moteurs/jour
- C8/C9 : 22 moteurs/jour
- XC13 : 70 moteurs/jour

CADENCES USINAGE :

- Bloc ligne principale : 2x8
- Bloc Heller : 3x8
- Culasses ligne principale : 3x8 puis 2x8 (semaine 5)
- Culasses Heller : 2 postes et demi
- Bielles : 2x8 réduit
- AC : 2x8 + nuit pour préparation montage
- Vilebrequins : arrêt du SD fin décembre et 3x8 en janvier

Sécurité et conditions de travail

- Résultats sécurité:
3 accidents avec arrêt, 10 bénins et 180 incidents
- Suivi des actions et Smat:
92.8% des points ont été traités,
2718 audit ont été réalisés pour un objectif 3113.
- Date des prochaines réunions :
Groupe de travail transport le 08 janvier à 10h
AMTT le 12 janvier à 14h
Négociation accord égalité professionnelle le 20 janvier à 10h
CSE ordinaire le 29 janvier à 9h

- **Moyen de paiement CSE :**

Le nouveau matériel (caisse et terminal de paiement) est en place et sera mis en service courant janvier 2026. Les salariés auront maintenant la possibilité de payer par carte ou sans contact via leur smartphone. La possibilité de paiement en ligne devrait suivre.

Situation de l'établissement :

- **Résultats qualité :**

28 défauts (XC13) pour IVECO Madrid, 4 pour CNH et 1 pour CLAAS.

- **Programme de production à venir :**

38499 moteurs prévus pour 2026 (-480 par rapport aux prévisions du mois dernier)

- **Information prestation soutien psy :**

C'est FOCSIE qui a été retenue pour l'année prochaine.

Déploiement des accords d'entreprise et d'établissement :

- **Intéressement 2025 :**

892€ au total des objectifs mensuels dont 100€ collectés ce mois-ci. Les 800€ d'objectifs annuels viendront s'ajouter dès que nous auront atteint 80% de la production prévue en début d'année (79% actuellement). Le montant total sera donc de 1692€ auquel viendront s'ajouter les objectifs mensuels de décembre.

Point sur les effectifs et l'organisation :

- **Job posting et recrutement externe :**

Présentation du nouveau responsable logistique Mr Millot Arthur.
Mr Chazeau David est embauché en qualité de « responsable atelier maintenance »

2 agents de maintenance (intérimaires) ont été embauchés.

L'entreprise recherche encore 1 responsable d'atelier maintenance, 2 techniciens de maintenance et 1 adjoint au responsable qualité.

- **Intérimaires / prêt de personnel :**

169 intérimaires actuellement

0 intérimaire prévu en janvier sur les secteurs montage et logistique

Questions FO:

1) Panneaux Syndicaux :

Lors du CSE de Mai 2025 vous nous aviez informés que l'ensemble des panneaux syndicaux allait être réparés pour un montant de 3680 €, ou en-est-on de ces réparations ?

Réponse : Les réparations ont été effectuées, il reste 13 panneaux non réparables à changer. La commande a été faite, ils seront installés prochainement.

2) Journée de sensibilisation contre les violences :

Quelle a été le bilan de la journée de sensibilisation contre les violences ?

Réponse : 20 personnes ont participé. Nous aurions aimé que plus de personnes participant. Les retours ont été très positifs et les salariés nous ont demandé de faire plus pour l'année prochaine.

3) Négociation avenant à l'accord Journée de solidarité :

Lors du CSE de Mai 2025, nous vous avions demandé, conformément à l'article 3 de l'accord journée de solidarité de 2017, d'ouvrir les négociations pour un avenant permettant la transformation des J-SUPP. Vous aviez accepté notre demande et aviez indiqué que cette négociation aurait lieu fin d'année 2025. Nous vous demandons de programmer cette négociation début 2026.

Réponse : La réunion sera programmée en septembre 2026.

Commentaire FO : Cette réponse est inadmissible ! Nous vous demandons de reprogrammer cette réunion bien plus tôt dans l'année.

4) Article 102.5 de la Convention collective de la métallurgie :

En octobre 2024 nous vous avons demandé d'appliquer l'Article 102.5 de la CC de la métallurgie. Qu'en est-il ?

(Modalités de contrôle du nombre d'heures de travail
L'employeur établit un document de contrôle des horaires faisant apparaître la durée de travail accomplie chaque semaine. Ce document peut être tenu par l'employeur ou par le salarié sous la responsabilité de l'employeur).

Réponse : Le sujet est étudié par le service paye central.

Commentaire FO : Notre demande date du mois d'octobre 2024, il est incompréhensible que cette obligation légale ne soit toujours pas mise en application.

5) Psychologue :

Pouvez-vous nous communiquer le résultat de l'appel d'offres ?

Réponse : C'est Focsie qui a remporté l'appel d'offre. Une présentation complète aura lieu prochainement.